Développement rural: orientations pour l'initiative communautaire LEADER+

1999/2185(COS) - 13/10/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: fixer les orientations pour l'Initiative communautaire concernant le développement rural (LEADER+). CONTENU: dans le prolongement de LEADER I et II, la nouvelle initiative proposée complètera les interventions principales (mainstream) des Fonds structurels en encourageant des démarches intégrées conçues et mises en oeuvre par des partenariats actifs opérant à l'échelle locale. LEADER+ aura pour objectif d'inciter les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective à plus long terme. Elle vise à encourager la mise en oeuvre de stratégies originales de développement durable intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel, le renforcement de l'environnement économique, afin de contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration de la capacité organisationnelle de leur communauté. LEADER+ sera articulée autour des trois volets suivants: - volet 1: soutien à des stratégies de développement rural territoriales, intégrées et pilotes, s'appuyant sur l'approche ascendante et le partenariat horizontal; - volet 2: soutien à des coopérations inter-territoriales et transnationales; - volet 3: mise en réseau de l'ensemble des territoires ruraux de l'Union européenne qu'ils soient bénéficiaires ou non de LEADER+ ainsi que de tous les acteurs du développement rural. Contrairement à LEADER I et II, tous les territoires ruraux seront éligibles à LEADER+. Toutefois, un nombre limité de territoires bénéficiera du soutien financier communautaire au titre des volets 1 et 2 après une procédure de sélection ouverte et rigoureuse. La contribution totale du FEOGA-Orientation à LEADER+ pour la période 2000-2006 est de 2020 millions EUR aux prix de 1999.